
Brigade de soirée et de proximité

Différentes missions pour assurer la tranquillité et la sécurité

Conformément à ses engagements de campagne, Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole, vient de créer une brigade de soirée et de proximité (BSP) au sein de la Police municipale de Clermont-Ferrand.

Mise en place officiellement à partir du vendredi 1er juillet, elle commencera son travail de terrain progressivement durant l'été et complétera les unités dédiées à la circulation et à la mobilité, à l'îlotage, au contrôle de l'espace public et à la protection de l'environnement.

Les missions principales de cette nouvelle brigade de terrain sont :

- Assurer le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques par une présence active et visible de proximité,
- Veiller à la sûreté des biens et des personnes dans les espaces publics et aux abords des établissements participant à la vie nocturne (prévention de l'alcoolisation massive, voirie dégagée de tous véhicules, respect des droits de terrasse, prises de contact régulières avec les commerçants et les usagers de la soirée...),
- Porter assistance et secours aux usagers avec une vigilance accrue aux femmes victimes de violences et lutter contre le harcèlement de rue, ainsi que contre toutes les formes de discrimination,
- Effectuer un reporting quotidien de l'activité et le transmettre sans délai au Maire, au Procureur, via les voies hiérarchiques fixées par les organisations de travail et le cadre légal (astreintes, rapports de mise à disposition, appels OPJTC, rapports d'information, PV, mains courantes, synthèses quotidiennes, rapports d'activité...),
- Travailler en complémentarité avec la Police Nationale, les transporteurs, le centre de supervision urbain et les partenaires signataires de la Charte de la vie nocturne...

Dans un premier temps, cette brigade sera composée de 4 agents qualifiés et formés spécialement pour cette mission exigeante et attendue. Elle montera rapidement avec de nouveaux recrutements à 9 agents. À terme, il s'agit de constituer une brigade très opérationnelle capable d'intervenir en complément de la Police Nationale.

8 heures de patrouille dans le centre-ville en soirée



La brigade sera présente sur l'espace public de 17 heures à 1 heure du matin les mercredis, jeudis, vendredi et samedis ; ces journées et horaires étant les plus sensibles en termes de tranquillité publique. Un continuum de sécurité sera assuré avec la Police nationale après 1 heure du matin.

Quand elle ne sera pas sur le terrain, la brigade se consacrera à du perfectionnement en matière de gestes et techniques professionnels en intervention, à des séances de sport, à des formations, à des réunions partenariales ou à de la cohésion d'équipe.

Le champ d'intervention de cette brigade de soirée se concentrera sur le centre-ville de Clermont-Ferrand.

Rappelons que pour amplifier les politiques en matière de sécurité et de tranquillité publique, Olivier Bianchi a doté en décembre 2021 la Police municipale de pistolets à impulsions électriques (PIE). Il s'agit d'abord d'une arme de dissuasion. En cas de tir, l'usage est encadré par la légitime défense. Ce matériel complète l'arsenal dont dispose déjà les policiers municipaux (gilets pare-balles, bâtons de défense télescopiques, bombes au poivre, caméras-piétons...)

Un engagement respecté du contrat de sécurité intégré signé avec l'État

Agir en soirée, en hyper-centre, pour la sécurité et la tranquillité, est un des engagements pris dans le contrat de sécurité intégré (CSI) signé entre Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand, et Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, le jeudi 22 juillet 2021, à l'Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand, en présence de Philippe Chopin, préfet du Puy-de-Dôme, Eric Maillaud, procureur de la République et Michel Rouquette, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme.

Il s'agissait alors du quatrième contrat noué entre l'État et une ville française, après Toulouse, Nantes et Dijon.

Ce contrat signé jusqu'en 2026 s'articule autour de six axes prioritaires pour lutter contre les différentes formes d'insécurité qui touchent les habitants, à savoir la sécurité intérieure, la justice, la prévention de la délinquance, les mineurs et l'éducation, la lutte contre la radicalisation et le séparatisme, et enfin les transports.

L'objectif est de lutter contre la délinquance via des moyens supplémentaires et des outils de prévention renforcés.

En parallèle, deux protocoles de partenariat de prévention et de lutte contre la délinquance ont été signés dernièrement par Clermont Auvergne Métropole avec la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale afin de faciliter le partage d'informations, d'identifier plus précisément les besoins et préoccupations en matière de sécurité et d'y apporter des réponses partagées. Une convention a également été signée entre la Police municipale et la T2C pour améliorer la sécurité dans les transports (bus, tram...).

Sur le même sujet :

-
-

—

Clermont a sa brigade de soirée